SÉANCE DU 31 JANVIER 1919

PRÉSIDENCE DE M. F. CAMUS, ARCHIVISTE.

Il est procédé, conformément à l'article 10 des Statuts, aux élections annuelles pour le renouvellement du Bureau et du Conseil d'administration[1]. Cette année ce renouvellement doit être total, tous les membres du Bureau et du Conseil étant arrivés au terme de leur mandat. Aucun des titulaires actuels n'est immédiatement rééligible à la même fonction à l'exception du Secrétaire général, du Trésorier et de l'Archiviste.

Il y a, en outre, à pourvoir à l'élection de deux membres de la Commission du prix de Coincy.

Après le vote des membres présents, les lettres des sociétaires qui ont voté par correspondance sont ouvertes, leurs noms sont proclamés et les enveloppes fermées contenant les bulletins sont jetées dans l'urne; la clôture du scrutin prononcée, le dépouillement a lieu sous la direction de M. le Président.

Il donne lieu aux résultats suivants :

Après annulation de 3 bulletins irréguliers, ceux qui sont valables étant au nombre de 128[2], le Prince R. BONAPARTE,

1. Par suite des circonstances, la séance consacrée aux élections, qui a lieu normalement fin décembre, a dû être remise à fin janvier.

2. Les 128 membres dont les votes ont été comptés sont :

MM. Allorge, Amar, Arbost, Arnaud, Battandier, Bazille, Bois, Bonaparte, Bonnet, Bouly de Lesdain, Bouvet, Boyer, Broyer, Buchet, Bugnon, Burnat, F. Camus, Capitaine, Charbonnel (Abbé), Charras, Charrier, Chateau, Chermezon, Chevallier (Abbé), Col, Comère, Copineau, Costantin, Coste (Abbé), Cottereau (Abbé), Coudert (Abbé), Coupeau, Courchet, Cousturier, Cuénot, Daigremont (Mme), Dangeard, Danguy, Daveau, Decrock, Desmaisons, Dismier, Douin, Douteau, Duffour, Dumée, Durand (E.), Durand (G.), Félix, Flahault, Friedel, Fron, Gadeceau, Gagnepain, Gandoger, Garraud, Gatin (Mme), Gérard (R.), Gerbault, Gèze, Godefroy,

premier vice-président sortant, est élu président pour l'année 1919 par 125 voix. M. Hickel obtient 2 voix, M. Friedel 1 voix.

Sont ensuite élus, avec les suffrages ci-après :

Premier vice-président : M. Bois avec 126 voix. M. Chauveaud obtient 1 voix. Il y a un bulletin blanc.

Vice-présidents : MM. Giraudias, Magnin et Thil, par 122, 124 et 118 voix. M. Dode obtient 2 voix, MM. Battandier, Chermezon, Desvaux, Evrard, Fron, Gagnepain, Houard, Jeanpert, Le Brun, Vuillemin obtiennent chacun 1 voix. Il y a 8 bulletins blancs ou nuls.

Secrétaire général : M. Lutz par 121 voix. MM. Buchet, Chermezon, Gagnepain, Maublanc obtiennent chacun 1 voix. Il y a 3 bulletins blancs.

Secrétaires : MM. Mirande et Moreau, par 124 et 123 voix. M. Pellegrin obtient 3 voix, MM. Arnaud et Berteau chacun 1 voix. Il y a 4 bulletins blancs ou nuls.

Vice-secrétaires : MM. Allorge et Le Brun, par 125 et 121 voix. Madame Gatin obtient 3 voix, M. Gaume 1 voix. Il y a 6 bulletins blancs ou nuls.

Trésorier : M. J. de Vilmorin par 126 voix. M. Hibon obtient 1 voix. Il y a 1 bulletin blanc.

Trésorier adjoint : M. Hibon par 126 voix. M. J. de Vilmorin obtient 1 voix. Il y a un bulletin blanc.

Archiviste : M. F. Camus, par 124 voix. M. Moreau obtient 1 voix. Il y a 3 bulletins blancs.

Membres du Conseil : MM. Buchet, Combes, Dangeard,

Guérin, Guignard, Guillochon, Guinier, Hibon, Hickel, Houard, Jadin, Jahandiez, Janowicz, Jeanjean, Jeanpert, Kerville (Gadeau de), Langeron, Larcher, Lassimonne, Le Brun, Lecomte, Legrand, Legué, Lemée, Lemoine (Ém.), Lemoine (Mme P.), Le Monnier, Lenoble, Lesage, Luizet, Lutz, Madiot, Magnin, Maire, Malga (Rev. D.), Maranne, Marty, Moreau (Mme), Moreau, Morel (Fr.), Mouillard, Nentien, Neyraut, Olivier (Abbé), Orzeszko, Pavillard, Pellegrin, Peltereau, Péneau, Perrot, Pons, Pottier, Prain, Ramond, Reynier, Rey-Pailhade (de), Revol, Rol, Roland-Gosselin, Roux, Rouy, Saccardo, Saintot (Abbé), Saint-Yves, Salathé, Souèges, Tessier, de Toni, Viguier, Vuillemin.

DANGUY, FOEX, FRON, GADECEAU, GUÉRIN, GUILLAUMIN, JEANPERT, SOUÈGES, VIGUIER, par 126, 126, 124, 127, 127, 125, 123, 127, 127, 127, 125, 126. M. Molliard obtient 3 voix, M. l'abbé Colin 2 voix, MM. Blaringhem, Gagnepain, Hickel, Maublanc chacun 1 voix. Il y a 17 bulletins blancs ou nuls.

Membres de la Commission du prix de Coincy : MM. F. CAMUS et HUA, par 127 et 124 voix. MM. Flahault, Hickel et Viguier obtiennent chacun 1 voix. Il y a 2 bulletins blancs[1].

M. le Président proclame les élus. En conséquence, le Bureau et le Conseil d'administration de la Société seront composés en 1919 de la manière suivante :

Président : Le Prince R. BONAPARTE.

Vice-présidents :

MM. Bois, Giraudias, Magnin, Thil[2].

Secrétaire général : M. Lutz.

Secrétaires :

MM. Mirande, Moreau.

Vice-Secrétaires :

MM. Allorge, Le Brun.

Trésorier :

M. J. de Vilmorin.

Trésorier adjoint.

M. Hibon.

Archiviste :

M. F. Camus.

1. La Commission du prix de Coincy se compose du Président en exercice et du Secrétaire général (qui font de droit partie de toutes les Commissions), des anciens Présidents de la Société et de deux membres élus chaque année.

2. M. Thil est décédé depuis l'envoi de la circulaire électorale. Son nom figurera néanmoins sur la liste des membres du Conseil de la Société pour 1919.

Membres du Conseil :

MM. Buchet,
Combes,
Dangeard,
Danguy,
Foëx,
Fron,
Gadeceau,
Guérin,
Guillaumin,
Jeanpert,
Souèges,
Viguier.